

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-et-deux et le dix mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, maire,**

Présents : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA, **MM.** Jean PIAT, Jean-Marc MAZOU, Olivier MICHON, Sébastien LACAVE-PISTAA, Michel CERVINO, Yannick BIELLE, Jérôme SANCHEZ.

Absents-excuses : Mme Aziliz LE CAM ; M. Xavier PIAT

Mme BRUN a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 février 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

nota : pensée pour le peuple Ukrainien

2°) Attribution de compensation : révision

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

La révision des attributions de compensation a été validée par la CLECT et adoptée en majorité par le conseil communautaire le 10 février 2022.

Ainsi, le montant de l'attribution de compensation restituée à chaque commune correspond au niveau de sa contribution au SDIS en 2012 ou en 2013 si le montant est inférieur à celui de 2012.

Pour la commune **d'AUBERTIN**, le montant de la révision libre s'élève à + **8 397 €** ce qui conduit à un montant d'attribution de compensation de **91 638,66 €**.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la CLECT, adopte la révision libre de l'attribution de compensation 2022 pour un montant de **8 397 €** et note que **l'attribution de compensation 2022 sera fixée à 91 638,66 €**.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

3°) Approbation du compte de Gestion 2021

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. le Comptable du trésor, à la clôture de l'exercice.

Mme le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Mme le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 de la commune d'Aubertin après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

4°) Vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sandrine BERSANS, Adjointe au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune et arrête ainsi les comptes :

• <u>Investissement</u> :		
Dépenses :	Prévu :	289 287,91
	Réalisé :	207 203,10
	Reste à réaliser :	0
Recettes :	Prévu :	289 287,91
	Réalisé :	70 787,65
	Reste à réaliser :	0
• <u>Fonctionnement</u> :		
Dépenses :	Prévu :	763 156,55
	Réalisé :	376 197,18
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	763 156,55
	Réalisé :	806 728,10
	Reste à réaliser :	0,00
• <u>Résultat de clôture de l'exercice</u> :		
Investissement :		-136 415,45
Fonctionnement :		430 530,92
Résultat global :		294 115,47

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

5°) Affectation des résultats 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	82 419,37
- Un excédent reporté de :	348 111,55
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	430 530,92

- Un déficit d'investissement de :	136 415,45
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	136 415,45

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de la commune comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT :	430 530,92
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	136 415,45
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	294 115,47
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	136 415.45

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

6°) Tarifs et fonctionnement de la Maison Pour Tous

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal s'est prononcé sur les nouvelles conditions de mise à disposition de la Maison pour Tous auprès des associations ou des particuliers pour des manifestations diverses.

Ces conditions s'appliqueront à compter du 15 novembre 2022 : les tarifs « été » s'appliqueront du 16 mars au 14 novembre et les tarifs « hiver » s'appliqueront du 15 novembre au 15 mars de chaque année.

- * pour les associations ayant le siège dans la Commune : mise à disposition gratuite ;
- * pour les associations extérieures, le tarif est fixé à 50 € par jour (tarif été) et 70 € par jour (tarif hiver).

Conditions financières :

	SALLE MOYENNE		GRANDE SALLE	
	Hab. Aubertin	Hab. Extérieur	Hab. Aubertin	Hab. Extérieur
TARIFS	ETE/HIVER	ETE/HIVER	ETE/HIVER	ETE/HIVER
1 journée : 9 h à 22 h	30 €/40 €	100 €/120 €	45 €/60 €	200 €/220 €
1 soirée : 14 h à 12 h le lendemain	45 €/60 €	150 €/170 €	80 €/100 €	400 €/430 €
Journée + soirée : de 9h à 12 h le lendemain	75 €/90 €	250 €/280 €	125 €/150 €	450 €/490 €
Forfait week end Du vendredi 9 h au dimanche 20 h	100 €/120 €	_____	180 €/210 €	600 €/650 €

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

6°) Divers

a- Achat d'un groupe électrogène et d'un poste à souder

Mme le Maire remercie Jérôme Sanchez pour s'être occupé des devis et Sébastien Lacave-Pistaa qui a formé Matthieu à l'utilisation du poste à souder.

b- Voirie

La commission "voirie" accompagnée du conseiller voirie (service commun) a fait le point sur les travaux à prévoir. Un estimatif est à l'étude.

Par ailleurs des carottages ont été réalisés pour rechercher de l'amiante dans le goudron.

Le pont, chemin Laborry, est en mauvais état. Un devis est proposé par l'entreprise "Serrurerie Induspa" qui prévoit d'élargir le pont et de supprimer les rambardes.

c- Armoire réfrigérée

Il est suggéré d'acquérir une armoire réfrigérée de 900 l pour mettre à la Maison Pour Tous (3 399,26 €). Le frigo actuel serait conservé.

d- Badminton

Suite à la demande d'un administré qui souhaiterait que soit organisés des tournois de badminton, un devis a été réalisé pour l'achat du matériel : environ 1000 €

e- Matériel garage

Projet d'achat d'une tondeuse débroussailleuse et d'une motobineuse

f- La fibre

La fibre est en cours d'installation sur Aubertin ; Aux dernières nouvelles, la mise en service est prévue pour 2023. Les particuliers s'adresseront à leur fournisseur "internet" pour se brancher avec la fibre. Pour consulter l'avancée de la fibre sur la commune, voici le site : www.thd64.fr

g- Arrêt de l'ATSEM

Maryse est toujours en arrêt de travail jusqu'au 1er avril 2022 ; son remplacement est effectué par une personne du centre de loisirs ou du centre de gestion.

h- Repas des aînés

Pas encore de date fixée

i- Elections

Présidentielles : les 10 et 24 avril 2022

Législatives : les 12 et 19 juin 2022

Séance levée à 23h 45